

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de la Grande Ourse à Saint-Agathon le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*) ; AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; *LE MEUR Daniel (suppléant)* ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane	à CHAPPE Fanny
BURLOT Gilbert	à TALOC Bruno
DUMAIL Michel	à GOUAULT Jacky
KERHERVE Guy	à GOUDALLIER Benoît
LE GOFF Philippe	à LE GAOUYAT Samuel
LE GOFF Yannick	à MOURET Patricia
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
ZIEGLER Evelyne	à LE LAY Tugdual

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; ECHEVEST Yannick ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE HOUEROU Annie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	60
Procurations	08
Absents	20

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 20 septembre 2023

DEL2023-09-178

SPORT

PISCINE ISLANDIA PAIMPOL : REGLEMENT INTERIEUR ET REGLEMENTS ANNEXES

L'évolution de nos établissements, des pratiques, ainsi que leur organisation, nous amènent à élaborer un nouveau règlement intérieur de la piscine Islandia, accompagné de règlements annexes, pour actualiser le précédent datant de juin 2018.

Cette actualisation vise également à simplifier l'accès à la piscine pour l'ensemble des usagers.

Ce nouveau règlement prend notamment en compte les éléments suivants :

- Une personne adulte peut avoir sous sa responsabilité au maximum 3 enfants non nageurs.
- les shorts de bain, les tenues et maillots couvrant ne sont pas autorisés dans l'établissement.
- La douche savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins.
- Dans l'article 11 : accueil des centres de loisirs et groupes
 - il a été rédigé un règlement spécifique pour ce point, celui-ci est annexé au règlement intérieur.
- Dans l'article 13 : conditions d'inscription aux cours et activités adultes et enfants
 - il est rédigé un règlement spécifique pour ce sujet, celui-ci est annexé au règlement intérieur.
- Dans l'article 14 : achat de carte tarif CE (comité d'entreprise).
 - Désormais et pour éviter la dispersion des cartes CE achetées en nombre par le ou la responsable du CE et des retours anarchiques difficilement gérables par nos services, un protocole simple reposant sur l'achat individuel et nominatif de l'ayant droit est mis en place.

Toutes les modifications apportées à notre règlement intérieur et la rédaction de règlements annexes, ont pour but de renforcer la sécurité et l'organisation de nos établissements. Chaque règlement annexe pourra évoluer ou être modifié indépendamment du règlement intérieur.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- **De valider le nouveau règlement intérieur de la piscine Islandia de Paimpol ainsi que les règlements annexes concernant l'accueil des collectifs mineurs et les inscriptions aux cours et activités de l'équipement présentés pour application à partir du 1^{er} septembre 2023.**

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente

laudine GUILLOU



Le Secrétaire de séance,

Michel LE CALVEZ

